

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 27 |
| Présents | 24 |
| Votants | 26 |
| Quorum | 14 |

L'an deux mille vingt trois

Le : 02 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Marjorie COMBE Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Michel VALERY.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETARE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023_03_07

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2023.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe), notamment son article 107 modifiant l'article L.2312-1 susvisé,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la note de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 de la commune de Saint-Romain-le-Puy,

Après avoir entendu l'exposé de M. Christian SOULIER, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2023, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 03 mars 2023
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :